

Subvention complémentaire à l'Office de Tourisme et des Congrès

M. MONNEUR, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Une convention quinquennale de partenariat du 26 novembre 2004 conclue entre la Ville et l'Office de Tourisme et des Congrès (OTC) définit les cadres des relations entre les parties et fixe les missions de l'OTC.

L'OTC développe des efforts depuis quelques années pour dynamiser l'économie touristique de Besançon. Des dépenses conséquentes en ont résulté en particulier dans le contexte de la candidature en vue d'une inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Les efforts réalisés trouveront leurs résultats sur plusieurs années.

Cette année 2008 plus spécialement, suite à l'inscription UNESCO intervenue en juillet, l'OTC met en œuvre, à la demande de la Ville, des actions et des démarches pour rayonner davantage et pour capter de nouvelles clientèles liées à ce label.

L'article 4.2 de la convention précitée permet d'accorder à l'OTC des subventions spécifiques pour réaliser des événements significatifs.

Dans ce cadre, la Ville envisage d'allouer une subvention de 50 000 € à l'Office de Tourisme.

En cas d'accord, la somme de 50 000 € sera prélevée au chapitre 65.95/6574. 89053 CS 30200 qu'il conviendra d'abonder par un virement de crédits d'égal montant en provenance du compte de dépenses imprévues de fonctionnement inscrit au chapitre 022.01/022 CS 20200 du budget primitif 2008.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider le versement d'une subvention de 50 000 € à l'Office de Tourisme et des Congrès.

«M. Jean ROSSELOT : Comme beaucoup de personnes, nous sommes un peu inquiets par ce qu'on peut lire de la santé de l'Office du Tourisme et nous aimerions avoir quelques explications de votre part pour savoir notamment si cette subvention de 50 000 € est bien à propos par rapport aux besoins du développement touristique de notre ville et de l'action de l'Office du Tourisme.

M. LE MAIRE : Je crois que Jean-François GIRARD peut -c'est Frank MONNEUR qui présente le dossier, le Maire qui est Président d'honneur ne votera pas, Jean-François GIRARD qui est Président ne votera pas- mais le Président peut répondre quand même à la demande. Je crois qu'il faut dire les choses et Jean-François répondra aussi, complétera. Il y a des difficultés à l'Office du Tourisme en terme budgétaire, c'est paru entre autres dans la presse et donc il faut pour l'instant pouvoir permettre à l'Office du Tourisme de continuer sa mission. Jean-François GIRARD a fait et continue de faire un travail important sur cet Office et on aura certainement besoin de revoir globalement justement en fonction de l'UNESCO et des nouvelles demandes que nous avons par rapport à cela comment on fonctionne avec cet Office de Tourisme dont le Directeur partira à la fin de cette année dans le cadre d'une transaction amiable.

M. Jean ROSSELOT : Juste un mot, nous souhaitons la meilleure opération chirurgicale à Jean-François GIRARD.

M. LE MAIRE : Oui mais c'est un spécialiste !

M. Philippe GONON : Avant de parler d'avenir comme le faisait Jean ROSSELOT, c'était juste un petit peu sur la situation aujourd'hui. Est-ce que ces difficultés humaines et financières impliquent un risque pour la vie même de l'Office du Tourisme ?

M. LE MAIRE : Je peux répondre : absolument pas. C'est pour cela qu'il faut quand même être prudent parce que la saison démarre et il faut donner des moyens à notre Office, en un mot pour être très clair, il ne faut pas que notre Office de Tourisme soit en cessation de paiement. Je veux dire les choses clairement ici, il n'y a aucune raison de les cacher.

M. Jean-François GIRARD : Simplement j'aimerais un petit peu vous donner mon impression sur la forme et sur ce que l'on a pu lire dans la presse. C'est déjà une information qui vient d'un conseil d'administration et normalement au conseil d'administration les débats sont secrets. Je suis donc étonné que la Presse Bisontine et que l'Est Républicain en connaissent la teneur. Donc effectivement c'est un sujet un petit peu sensible pour le moment. Vous dire que l'Office du Tourisme n'a pas de difficultés financières, bien évidemment toutes les associations peuvent avoir des difficultés financières. Sur un budget global qui est relativement important, les sommes qui ont été annoncées et qui n'ont pas été confirmées par le Président ne sont pas des sommes importantes et bien évidemment notre effort sur l'année 2008 est d'essayer d'apurer et de minimiser ce manque pour le budget de fonctionnement. Si vous votez ce soir les 50 000 €, cela va nous permettre non pas d'apurer les dettes mais surtout de travailler à l'UNESCO et de commencer à préparer la saison 2009 qui est une saison importante pour la promotion et la diffusion de la Ville.

L'Office du Tourisme a un problème probablement un peu structurel et je pense que les efforts de la Ville devront être faits, je l'espère en tout cas pour 2009, pour nous permettre de continuer un travail dans un Office du Tourisme 4 étoiles. Un travail est en train de se faire sur un éventuel transfert, mais c'est en cours de discussion, de l'accueil Office du Tourisme Ville de Besançon sur l'Hôtel de Ville. Donc c'est un travail qui est en réflexion et qui pourrait éventuellement correspondre à une meilleure présentation de l'Office du Tourisme et à un recentrage de cet Office du Tourisme dans les circuits touristiques de la ville.

M. LE MAIRE : Merci Jean-François. En tout cas je salue le travail que tu accomplis dans cet Office.

M. Edouard SASSARD : Juste une petite proposition : je ne sais pas si c'est possible pour l'Office du Tourisme mais à l'Office de Commerce Jacques MARIOT a laissé une place à l'opposition, ce qui n'était pas le cas avant, ce qui fait qu'on travaille super bien avec lui en commission. Pourquoi pas sur l'Office de Tourisme avoir un élu de l'opposition avec vous, ce qui permet un peu un garde-fou au cas où.

M. LE MAIRE : Garde-fou ! Disons d'enrichir les réflexions.

M. Edouard SASSARD : Et ça permet aussi de prendre à témoin l'opposition quand il y a un problème comme celui-là parce qu'on serait justement rentré dans le problème, on aurait proposé d'autres choses derrière.

M. LE MAIRE : Il faut qu'on revoie les statuts, je ne sais pas. Normalement c'est une association dont le Maire est Président de droit et le Maire délègue à un représentant mais il y a très peu d'élus à l'Office du Tourisme parce qu'il faut faire attention de ne tomber dans des phénomènes de gestion de fait. C'est pour cela que ce n'est d'ailleurs ni le Maire Président d'honneur ni Jean-François GIRARD le Président qui présentent le rapport, c'est Frank MONNEUR. Je crois qu'il doit y avoir deux personnes uniquement là-bas à l'Office du Tourisme, Frank MONNEUR et Jean-François GIRARD comme membres de droit, il y en a très peu parce que ce n'est pas une structure municipale.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

M. GIRARD, M. MONNEUR et M. le Maire n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 7 novembre 2008.